



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 72602

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de l'éducation nationale aux fins de connaître le nombre d'incidents par armes blanches commises dans les établissements scolaires en 2007.

Texte de la réponse

Le dispositif SIVIS (système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) sur la mesure de la violence en milieu scolaire mis en place à la rentrée scolaire 2007 est une enquête réalisée auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements scolaires. Les résultats d'une enquête sur échantillon ne permettent pas de déterminer un nombre d'actes de violence grave dans l'ensemble des établissements scolaires, mais d'établir un ratio « nombre de violence grave pour 1 000 élèves ». Les variations de ce ratio mesurent l'évolution de la violence en milieu scolaire. On dispose de résultats pour les années scolaires 2007-2008 et 2008-2009.

Nombre moyen d'incidents graves déclarés
(pour 1 000 élèves)

	2007-2008	2008-2009
Ensemble des EPLE (1)	11,6	10,5
Collèges	13,1	12,0
Lycées professionnels	15,1	13,1
LEGT	4,0	3,6
(1) EPLE : établissement public local d'enseignement. Source : DEPP, enquête SIVIS 2007-2008 et 2008-2009. Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM).		

De même, le nombre d'actes de violence grave commis avec une arme blanche ne peut être estimé qu'en ratio moyen pour 1 000 élèves. Vous trouverez ci-après ces moyennes pour les années scolaires 2007-2008 et 2008-2009.

Nombre moyen d'incidents commis avec une arme blanche
(pour 1 000 élèves)

	2007-2008	2008-2009
Total	0,93	1,42

dont incidents de violence commis avec une arme blanche	0,78	1,19
dont port d'arme blanche sans violence	0,15	0,23
Source : DEPP, enquête SIVIS 2007-2008 et 2008-2009. Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM).		

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72602

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2257

Réponse publiée le : 11 mai 2010, page 5311